

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2011)

Heft: 1920

Artikel: Comment corriger (un peu) les désavantages liés à la réévaluation du franc?

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dramatisation ¹⁷ chimérique et ne nécessitait aucune intervention de la part de l'Etat.

Mouvement au centre gauche

Le vendredi 5 août, le PDC y va à son tour d'un communiqué dans lequel il résume un papier de position datant du 29 juillet et détaillant les mesures à prendre pour renforcer la classe moyenne ¹⁸ et la préserver des effets négatifs du franc fort. Une heure plus tard, le PS réagit par un communiqué plutôt sec rappelant sa propre réflexion du 21 juillet intitulée «Défendre les classes moyennes, c'est défendre tout le monde!» ¹⁹ ».

De toute évidence, le PSS a mieux étudié son affaire et a pris une mesure d'avance dans l'analyse – ou carrément la découverte – des classes dites

moyennes et de leurs problèmes. Cet effort sera porté à son crédit, tout comme sa contribution diversifiée aux nombreuses propositions ²⁰ faites récemment par les partis en matière de politique économique et monétaire.

Mouvement dans les urnes

Même si le parti socialiste s'en tire relativement mieux dans la campagne électorale ²¹ soudain captée par le franc fort, les quatre grands partis perdront des suffrages cet automne par rapport à 2007. Sur ce point, les sondages, les commentaires en ligne et les blogs sont concordants. L'UDC, privée pour une durée indéterminée de son thème prioritaire de l'immigration, n'atteindra pas les 30% de voix encore escomptées ce printemps. Les quelque 600 commentaires suscités en un jour par l'article du TA sur les

propos de Christoph Blocher s'avèrent en nette majorité négatifs.

Reste à savoir si le fait d'avoir la caisse électorale ²² la mieux remplie aidera l'UDC, financée par les plus riches de ses membres et supporters, à l'emporter sur ceux qui combattent «*pour tous, sans privilèges*», comme le proclame le slogan du PS. A moins qu'une hypothèse plus vraisemblable se réalise: face aux problèmes posés par les spéculateurs et les tout puissants «*marchés*» sur lesquels les grands partis semblent avoir encore moins de prise que les gouvernements, les électeurs feront davantage confiance aux candidats de formations plus modestes et nouvelles, qui osent encore préconiser la sortie du nucléaire, la protection du paysage et un autre avenir pour notre petit pays comme pour l'ensemble de la planète.

Comment corriger (un peu) les désavantages liés à la réévaluation du franc?

Jean-Pierre Ghelfi • 30 juillet 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18171>

Le franc s'apprécie de plus de 20%: l'enseignement du début des années 70

Au printemps 2009, l'euro cote 1,50 franc suisse et le dollar des Etats-Unis 1,15 franc. Deux ans et quelques mois plus tard, ils se situent respectivement à 1,16 franc et 0,80 franc, soit une dévalorisation de ces deux

monnaies de 27% et 30%.

Cette évolution des modifications des parités monétaires est spectaculaire. Elle rappelle, par son ampleur, les changements intervenus au début des années 70 lors de l'éclatement des Accords de Bretton-Woods qui mit fin au système des parités fixes issu de la fin de la

deuxième guerre mondiale.

Comment, dans les circonstances actuelles, ne pas se replonger dans les messages du Conseil fédéral de cette période? Entre le printemps 1971 et l'automne 1973, le franc s'était aussi apprécié de plus de 20%.

A quarante ans de distance, le

contexte économique et financier n'est pas le même. On approche de la fin de la période que Jean Fourastié qualifiera quelques années plus tard des «*trente glorieuses*». Le principe des taux de change fixe n'empêche pas plusieurs grands pays de dévaluer, à l'occasion, leur monnaie (Italie, France et Grande-Bretagne en particulier) et l'économie suisse est entrée en «*surchauffe*» comme on disait à l'époque. Le système financier international avait commencé d'être libéralisé, mais il connaissait encore de nombreux contrôles et restrictions.

D'abord un petit portrait économique-financier de l'époque. L'instabilité monétaire remonte en fait à 1968. «*La crise monétaire*, écrit au printemps 1971 le Conseil fédéral, *s'explique dans une large mesure par le déficit chronique de la balance des paiements des Etats-Unis. Les montants croissants en dollars qui affluèrent notamment vers certains pays d'Europe par suite du déséquilibre persistant de la balance américaine des paiements avaient, au début de 1968 déjà, ébranlé la confiance dans cette devise. A l'époque, cette crise de confiance s'était traduite avant tout par des achats massifs d'or, car on escomptait une hausse du prix officiel de ce métal. La spéculation sur l'or avait atteint une telle ampleur que les principales banques centrales s'étaient vues contraintes, en mars 1968, de suspendre leurs interventions*

destinées à maintenir le cours du métal jaune au niveau de la parité officielle et de dissoudre le pool de l'or institué à cet effet».

L'instabilité monétaire subsiste. Les mouvements de capitaux «*spéculatifs*» prennent de plus en plus d'ampleur, ce qui conduit des gouvernements à instaurer ou renforcer diverses mesures de protection de leur monnaie. Le mark allemand, le florin néerlandais et le franc suisse sont particulièrement recherchés. Ces mouvements de capitaux prennent une ampleur particulière au printemps 1971. «*Du 1er avril au 5 mai, la Banque nationale a été amenée à reprendre pour environ 6 milliards de francs de dollars. Le 5 mai, jour critique, 2,6 milliards de francs de dollars ont afflué vers elle en l'espace d'une demi-heure, la plus grande partie même au cours des quelques minutes séparant l'annonce de la fermeture du marché allemand des changes de la décision de la Banque nationale de suspendre également et jusqu'à nouvel ordre ses opérations de devises.*» De sorte que le Conseil fédéral décide, le 9 mai, de réévaluer le franc: «*En axant un taux de réévaluation de 7 pour cent, nous avons voulu assurer à notre décision la crédibilité nécessaire pour décourager la spéculation et provoquer un reflux de capitaux. Il fallait en même temps donner à la Banque nationale la possibilité désormais de manœuvrer librement dans les limites des marges de fluctuation. Conformément à une longue*

pratique, notre institut d'émission n'entend cependant tirer parti que d'une fraction assez faible de ces marges officielles. Mais il importait aussi de ne pas compromettre la compétitivité de notre économie.»

Le calme espéré sera de courte durée. Le 15 août, le président des Etats-Unis annonce la suppression de la convertibilité-or du dollar. Trois semaines plus tard, le 8 septembre, le Conseil fédéral publie un message dans lequel il demande aux Chambres fédérales de lui accorder, par la voie d'un arrêté fédéral urgent (en l'absence de base légale et constitutionnelle), les pleins pouvoirs pour assurer «*la sauvegarde de la monnaie*». Il en fera usage pour adopter plusieurs arrêtés et ordonnances: interdiction de placements de fonds étrangers dans des immeubles en Suisse; placements de fonds étrangers; rémunération des fonds étrangers (prélèvement d'une commission trimestrielle, qui équivaut en fait à un intérêt négatif); obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger; positions en monnaies étrangères des banques; avoirs minimaux sur les fonds étrangers.

Toutes ces dispositions, modifiées, allégées ou renforcées, selon les circonstances du moment, ne permirent pas de modifier la tendance de fond. Au cours des années suivantes, le franc ne cessa de se renforcer par rapport au dollar et au mark allemand, et à travers ce

dernier, aux autres monnaies qui participaient à l'ancêtre de l'euro, le «*serpent monétaire européen*». Les mesures prises «*d'entente avec la Banque nationale*» (en fait toujours proposées par la Banque centrale) permirent au plus et au mieux d'atténuer l'ampleur et la vigueur des poussées spéculatives récurrentes.

A la décharge des gouvernements et des responsables des banques centrales, il faut reconnaître qu'au cours de cette période prévalait l'idée qu'il serait possible de conclure de nouveaux accords pour revenir à un système de cours de changes fixes. On ne compte pas les groupes de travail mis en place et les conférences réunies pour retrouver un ordre monétaire plus ou moins proche du *statu quo ante*. Espoirs probablement vains qui seront balayés par la guerre du Yom Kippour (automne 1973) qui débouchera sur la première «*crise du pétrole*» et des transferts massifs de capitaux entre pays développés et pays producteurs de pétrole. Et on ajoutera – ce que nous apprend l'ouvrage publié par

la BNS à l'occasion de son centenaire³⁵ – que ses dirigeants de l'époque n'avaient aucune idée de la manière dont ils devaient gérer leurs affaires dans le cadre d'un système de changes flottants...

Bref, le dollar passe de 4,35 francs au printemps 1971, aux environs de 3 francs en automne 1973 (avec d'amples fluctuations : 2,66 début juillet 1973 et 3,44 début janvier 1974), puis 2,41 en janvier 1975, bien que la commission trimestrielle sur l'accroissement des avoirs étrangers ait été portée à 10% à fin octobre 1974 et que la BNS continue d'intervenir régulièrement. «*Il faut toutefois se rendre à l'évidence que les interventions sur le marché des changes ne peuvent pas être poursuivies dans une mesure illimitée*» observe un Conseil fédéral passablement désabusé.

Quels enseignements de ce passé pour le présent? Durant les années 70, la garantie contre les risques à l'exportation est étendue aux risques de change. Ce qui fut possible devrait l'être maintenant aussi. Et pourquoi ne demanderait-on pas à la

BNS d'assumer elle-même les coûts de couverture des risques de change au profit des entreprises d'exportation? Dans les années 70 – chose peu connue – la Banque centrale a, de manière tout à fait discrétionnaire, pris des mesures pour soutenir des secteurs en difficulté et même conclu des conventions avec «*les organisations de défense de leurs intérêts, qui permettaient aux entreprises affiliées d'effectuer des opérations à terme sur le dollar et le mark à des conditions préférentielles*» (p. 197 du livre du centenaire cité plus haut).

Dans tous les cas, on n'entend rien, aujourd'hui, de la part du Conseil fédéral ou de la BNS qui approche, même de loin, le souci manifesté en 1976: «*Le Conseil fédéral et la Banque nationale font tout ce qui est en leur pouvoir pour atténuer, au profit de l'économie, les désavantages qui résultent de la situation particulière du franc suisse.*»

Pourtant, le franc suisse est, à nouveau dans une «*situation particulière*» et l'économie d'exportation en subit, indiscutablement, les mêmes désavantages.